

A quoi sert d'analyse le discours politique ?

Patrick Charaudeau, in *Análisi del discurs polític*, IULA-UPF, Barcelone, 2002,
<http://www.patrick-charaudeau.com/A-quoi-sert-d-analyse-le-discours.html>

Introduction

A quoi sert d'analyser le discours politique ? Cette question est-elle hors de propos ? On pourrait le penser dans la mesure où existe déjà une tradition de l'analyse du discours politique. Pourtant, il convient de se poser une telle question, car l'analyse du discours en tant que discipline constituée n'est pas la seule à s'intéresser au discours politique et à prendre celui-ci comme objet d'étude. Il faut alors se demander si une telle approche apporte un point de vue et des résultats spécifiques.

Deux questions se posent à ce propos. Une analyse du discours dit-elle plus que les analyses qui apparaissent dans la Presse, que celles-ci émanent de journalistes ou d'intellectuels engagés ? Une telle analyse se différencie-t-elle des études d'autres disciplines telles la sociologie, l'anthropologie sociale, les sciences politiques, l'histoire ? Nous ne répondrons pas tout de suite, mais commençons par poser ces questions parce qu'on ne peut avancer dans une discipline si on ne sait pas en quoi elle se différencie des autres.

Il est donc nécessaire de s'interroger, d'une part sur le type d'approche que l'on choisit pour étudier un certain objet, et, conséquemment, sur les caractéristiques de cet objet. C'est ce que nous nous proposons de faire avant de conclure sur les objectifs d'une telle analyse.

1. Un positionnement sur le discours

Nous partirons de l'hypothèse que le discours politique n'a pas de sens hors de l'action, et que dans l'action se joue, pour le sujet politique, l'exercice d'un pouvoir. Il faut donc qu'une théorie du discours dise comment elle conçoit les rapports entre discours, action et pouvoir.

Discours et action

Sans entrer dans le détail d'une longue discussion développée ailleurs [1], nous nous contenterons de résumer notre point de vue sur cette question.

Discours et action sont deux composantes de l'échange social qui ont une autonomie propre. C'est de leur combinaison que naît le sens de l'échange langagier. Ainsi, on considérera que les faits de langage sont essentiellement des faits de communication qui ont une double dimension. Une dimension dite "externe" en ce que les acteurs qui y sont impliqués ont des attributs psychologiques et sociaux à priori indépendants de leur comportement langagier : leur identité et leur intentionnalité sont liées à une expérience de l'enchaînement des faits et des événements du monde qui les place dans une logique des actions (détermination d'une quête, recherche d'un résultat, évaluation positive ou négative des conséquences), non dépendante du langage [2]. Une dimension dite "interne" dans laquelle les acteurs ont des attributs proprement langagiers, lesquels peuvent renvoyer à des aspects psychologiques et sociaux mais cette fois en tant qu'"êtres de langage" : c'est à travers leurs réalisations langagières que ces acteurs se construisent une identité discursive et une visée d'influence sur l'autre partenaire de l'échange.

Ainsi, tout discours s'inscrit dans un certain cadre actionnel où sont déterminés les identités sociales, les buts et les rôles sociaux des partenaires de l'échange langagier. Ce cadre, (que nous appelons "situationnel" ou "communicationnel") comprend donc un ensemble de contraintes qui déterminent le comportement discursif de ces partenaires : possibilité de prise de parole selon le droit qui leur est accordé, rôles énonciatifs qu'ils doivent endosser, modes d'organisation du discours qui sont attendus [3]. C'est dans un tel cadre que prend existence le projet d'influence du sujet communicant. Celui-ci procède à une mise en discours dans laquelle il combine les visées qui lui sont imposées par les contraintes situationnelles et celles qui correspondent à son propre projet de communication en fonction de la façon dont il imagine son interlocuteur. Le sujet interprétant, de son côté, procède à une construction de sens du message qu'il reçoit en combinant les données du cadre situationnel qu'il est censé connaître et celles qu'il perçoit dans la mise en scène du discours comme étant propres au sujet communicant. C'est également en fonction de ce cadre actionnel que se construit ce que l'on appelle le "positionnement" du sujet communicant. Ce positionnement résulte de la combinaison entre les contraintes de ce cadre, quant à la vision du monde social qu'il impose, et l'expérience, le savoir et les systèmes de valeur qui sont propres au sujet parlant tout en les partageant avec les membres de son groupe. Car, si le sujet parlant est porteur pour une part des valeurs qui circulent dans le (ou les) groupe social auquel il appartient (ou croit ou désire appartenir), lorsqu'il communique, il prend nécessairement position par rapport à celles-ci, même quand il ne s'en rend pas compte.

Cet agir sur l'autre en s'appuyant sur les représentations du monde et les valeurs qui circulent dans la société rejoint la problématique que J. Habermas propose sous la dénomination de l'« agir communicationnel » (1987), à condition de l'entendre en termes langagiers : un agir qui est communication (comme la résultante des échanges langagiers), une communication qui est agir (par les effets et les transformations que produisent les faits langagiers). Nous y ajouterons cependant que l'acte de communication se définissant comme un acte d'échange toujours « interactionnel », le sens qui en résulte ne dépend pas de la seule intention du sujet parlant mais de la rencontre entre cette intention et celle du sujet interprétant Cette problématique constitue le cadre dans lequel nous inscrivons notre réflexion sur le discours politique [4].

Discours et pouvoir

Agir sur l'autre, cela veut dire que la position de pouvoir dans le langage s'inscrit dans un processus d'influence qui vise à modifier l'état physique ou mental de l'autre. Ainsi, on ne confondra pas le simple "pouvoir d'agir" qui renvoie à une aptitude de l'individu à exécuter une tâche, avec le pouvoir d'"agir sur l'autre" qui renvoie à un projet intentionnel ayant pour visée d'influencer le savoir ou le comportement de l'autre. Symétriquement, d'ailleurs, l'autre se trouve placé dans la position d'avoir à modifier quelque chose en lui.

Mais agir sur l'autre ne peut en rester à une simple visée de faire faire, de faire dire ou de faire penser. Elle inclut dans cette visée l'exigence de voir l'intention suivie d'effet. Cette exigence complète la visée communicationnelle par un but d'action qui consiste à mettre le sujet visé dans une position d'obligation à s'exécuter, c'est-à-dire dans une relation de soumission à la position du sujet communicant. Dès lors, se pose la question de savoir ce qui peut obliger le sujet visé à s'exécuter. On fera l'hypothèse que c'est soit l'existence d'une menace qui plane sur lui et qui risquerait de le mettre à mal s'il refusait d'obtempérer, soit l'existence d'une possible gratification qu'il pourrait obtenir s'il acceptait de se soumettre. Menace ou gratification constitue une sanction. C'est cette possibilité de sanction qui confère au sujet communicant une autorité. Dès lors que celle-ci est

reconnue par le partenaire, le projet d'influence acquiert une certaine force d'action (la force perlocutoire des pragmaticiens), le sujet cible est mis dans une position de dominé, le sujet autoritaire dans une position de dominant, et les deux dans un rapport de pouvoir.

Enfin, on peut se demander au nom de quoi le sujet communiquant a le droit d'exiger, et, du même coup, au nom de quoi il peut exercer une sanction et au nom de quoi l'autre doit obéir. Cela revient en fin de compte à s'interroger sur ce qui fonde l'autorité et le droit à exercer une sanction. Le « au nom de quoi » renvoie à la question du lieu dans lequel se trouve une force de vérité qui justifierait que les hommes doivent accomplir des actes. Plusieurs cas peuvent se présenter, mais on les ramènera à deux de base : la force de vérité est d'ordre "transcendantale" ou "personnelle".

Dans le premier cas, la force de vérité est extérieure aux partenaires de la relation. Il s'agit d'une sorte de "tiers mythique" qui occupe la place d'une autorité transcendantale dictant la loi et à laquelle se réfèrent les deux partenaires : un Grand Autre [5]. Des nuances peuvent ensuite être apportées à ce Grand Autre qui peut prendre diverses figures. Il peut être perçu comme une puissance de l'au-delà (le « droit divin » des rois, des représentants religieux comme le Pape, des prophètes, voire des gourous). Ou il peut être considéré comme une puissance résultant de la volonté des hommes, une entité abstraite qu'eux-mêmes ont institué en tiers les surdéterminant (le Peuple, l'Etat, la République, la Nation, voire le progrès, la Science, etc.), ce que Durkheim appelle « le social divin » [6], le sujet n'étant ici que le délégué de cette volonté générale (Président de la République ou tout autre chef d'Etat élu) [7].

Dans le second cas, la force de vérité est plus restreinte dans la mesure où elle n'est plus externe mais interne au sujet communiquant, comme un attribut qui lui appartiendrait en propre et lui conférerait une "autorité personnelle". S'établit alors un rapport dominant-dominé direct entre les deux partenaires de l'échange. Cette autorité personnelle peut elle-même se spécifier en figures dites "naturelles" : la filiation (la parenté), l'expérience (le savoir-faire), les traits de personnalité (le charisme) ; "institutionnelles", celles-ci provenant d'un type d'attribut dont l'origine est extérieure au sujet, tout en lui étant interne, comme s'il lui était incorporé (armée, église, administration, justice, diplomatie, etc.).

En fin de compte, cette question du « au nom de quoi » un sujet peut exiger d'un autre une soumission renvoie au concept de légitimité. La légitimité est-elle une notion identique à celle d'autorité ? Deux définitions de la légitimité sont possibles. L'une, large, qui, comme nous venons de le dire, rend légitime toute autorité qui procède d'un Tiers (serait-il intériorisé), dont le pouvoir est reconnu et accepté par ceux vis-à-vis de qui il sera exercé. L'autre, restreinte, qui réserve la légitimité au cas où l'autorité du sujet est conférée par la volonté d'un collectif qui définit lui-même les conditions d'exercice de l'autorité, et donc en accepte l'application parce qu'il en est le promoteur. Cette définition rejoint celle qui, dans le domaine politique, dit que la "démocratie représentative" se caractérise précisément par un pouvoir dont la légitimité est issue d'une "souveraineté populaire".

2. Le discours politique éclaté

Si le discours est toujours produit en situation de communication et qu'il dépend pour sa signification des enjeux que celle-ci détermine, alors on ne peut parler du discours politique mais des discours politiques. Ces discours cependant ne sont pas en nombre illimités car les situations de communication se regroupent en types plus ou moins stables autour d'enjeux bien déterminés qui définissent en même temps un type de destinataire. On distinguera trois types d'enjeux.

L'un, tourné vers l'organisation du contenu, consiste à regrouper des membres d'une communauté autour de valeurs de référence qui doivent constituer la médiation sociale du groupe (idéologie), son ciment identitaire. Il en résulte des communautés d'opinion dont les membres sont liés par une doxa, des croyances partagées qui font l'objet d'un discours plus ou moins théorisant et constitue une mémoire commune, non nécessairement consciente. Il se développe là une activité langagière qui vise à construire un système de pensée qui fonde les appartenances idéologiques.

L'autre enjeu est tourné vers les acteurs qui participent à la scène de la communication politique, et il consiste à influencer les opinions des uns et des autres (discours de séduction et de persuasion) afin de parvenir à l'établissement de consensus. Il en résulte des sortes de communautés communicationnelles dont les membres sont liés par une mémoire d'action qui leur donne l'illusion de fusionner dans un même comportement au nom d'une même opinion. En effet, c'est dans le cadre de ces différentes situations qui structurent l'action politique (meetings, débats, affichage de slogans, réunions, rassemblements, défilés, cérémonies, déclarations télévisuelles) que se construit un imaginaire d'appartenance communautaire, une "communitas", mais cette fois davantage au nom d'un comportement commun plus ou moins ritualisé qu'au nom d'un système de pensée, même si celui-ci, à l'évidence, traverse celui-là (mais ne fait que le traverser). C'est en raison de cette activité langagière communicationnelle que le discours politique peut être dit discours de la rhétorique et de l'influence, s'attachant davantage à construire des images et des effets que des idées.

Le troisième enjeu est tourné vers autre chose qu'une finalité politique. Bien sûr, le propos porte sur du politique, mais il s'inscrit dans une situation dont la finalité se situe hors du champ de l'action politique. C'est un discours à propos du politique, sans enjeu politique. Ici, du même coup, pas de communauté spécifique si ce n'est celles, circonstancielles, des situations d'échange conversationnel, ou autres, dans lesquelles se mêlent des propos divers avec des visées interactionnelles variables. L'activité langagière est ici de "commentaire", et sa particularité est de ne pas engager le sujet qui le tient dans une action qui lui serait consécutive [8]. Mais il peut être révélateur de l'opinion du sujet qui commente, sans que l'on puisse savoir exactement quel est le degré d'engagement de celui-ci vis-à-vis d'elle. C'est ce qui explique que bien des discussions politiques puissent tourner court, s'arrêter ou dévier (en humour) sans qu'elles arrivent à un terme de fixation d'une opinion ou de prise de position. Le discours de commentaire politique est celui que l'on entend fréquemment dans les conversations de bistrot, entre amis ou en famille, mais c'est aussi celui qui est tenu —avec plus de sérieux— par les journalistes qui commentent l'actualité politique. En effet, le contrat d'information médiatique exige qu'ils le fassent hors du champ de l'action politique et sans engager leur propre opinion [9]. C'est un discours du « comme si » l'enjeu était politique alors qu'il ne l'est pas. Le fait que celui-ci soit plus difficilement repérable, le fait qu'il n'aboutisse pas à la constitution d'une communauté spécifique ne signifie pas qu'il échappe à l'analyse. Il est en effet intéressant de « traquer » dans des textes qui appartiennent à des situations de communication anodines (anodines du point de vue politique) ce qui peut faire "effet de discours politique".

Les discours se diffusent, tournent, se partagent, s'étendent, dérivent, se transforment au point de perdre parfois leurs données d'origine. Ainsi en est-il du discours politique qui peut être construit de façon rigoureuse, théorisante, dans son enjeu d'élaboration d'un système de pensée, puis traverser différentes situations de communication et communautés d'opinion en s'édulcorant, s'insinuer dans les commentaires, revenir en son point d'origine et réapparaître à différentes époques dans des communautés différentes, mais reconstruit différemment. Au regard de ce phénomène, qui dira l'influence politique que peut avoir tel meeting, telle manifestation de rue, telle déclaration télévisée, tel débat ? Mais qui dira également l'influence politique que peut avoir tel manuel d'histoire, tel journal d'information, telle circulaire d'entreprise rédigée pour orienter les embauches, ou même telle

pièce de théâtre (Brecht), tel roman (Sartre), telle poésie (les poètes espagnols de la génération des années 27) ?

3. Le dispositif communicationnel du discours politique

Reste qu'existe un lieu plus spécifiquement politique, celui qui se déclare comme tel et s'organise en vue de cette même finalité. On partira donc de l'hypothèse que la pratique sociale se développe dans ce que certains appellent des domaines, d'autres des champs (Bourdieu), et que nous préférons appeler des sphères d'action sociale. Ces sphères, parfois sont disjointes les unes des autres, parfois entretiennent des relations étroites entre elles. C'est la cas des sphères juridique, économique, médiatique et politique qui se définissent autour d'enjeux qui les font parfois s'entrecroiser.

L'enjeu de la sphère juridique consiste à réguler le monde des conflits sociaux (au sein de la vie économique, du travail et de l'organisation des entreprises, du quotidien) et à déterminer les valeurs symboliques autour des notions de propriété, d'égalité, de conduite morale, etc. qui doivent justifier un certain arsenal législatif. L'enjeu de la sphère économique consiste à réguler le monde marchand et à déterminer les valeurs d'échange et d'usage de ce qui constitue le profit individuel ou collectif, quelle que soit la nature de ce profit. L'enjeu de la sphère médiatique consiste à réguler le monde de la circulation de l'information, en faisant en sorte que celle-ci atteigne le plus grand nombre de citoyens, les intéresse et leur permette de se faire une opinion. Quant à l'enjeu de la sphère politique (au sens restreint), il consiste à réguler le monde de la gouvernance à travers l'instauration d'instances législatives et exécutives, et à distribuer des tâches et des responsabilités.

Ces quatre enjeux ont une organisation qui leur est propre, donnant lieu à l'existence d'un dispositif propre, mais ils dépendent en même temps —du moins en grande partie— des autres. Par exemple, la Justice dépend étroitement, pour son organisation, pour la prise de décision et pour l'exécution des sentences qu'elle profère, du pouvoir politique. L'Économie, elle, se trouve dans un rapport à la fois de dépendance et d'autonomie vis-à-vis du politique ; de dépendance, lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques, de monnaie, d'opérations boursières, d'incitation à la consommation, de lutte contre le chômage, etc. ; d'autonomie, lorsque celle-ci peut exercer à son tour des pressions sur les projets politiques. Les Médias quant à eux se trouvent dans une situation de contradiction. Ils sont étroitement liés au monde politique pour la recherche de l'information, mais en même temps ils cherchent, pour être crédibles, à se distancier du pouvoir politique.

Les instances du dispositif

Toute sphère d'action sociale s'organise selon un dispositif communicationnel qui détermine les places que doivent tenir les différentes instances qui en font partie et les rôles qu'elles doivent tenir. Si on regarde de près comment s'organise le dispositif communicationnel de la sphère politique, on y verra trois instances : politique, citoyenne et médiatique.

L'instance politique est motivée dans son action par le désir d'occuper la place du pouvoir et de s'y maintenir, mais elle ne peut le dire explicitement. Réclamer le pouvoir ou revendiquer une position de pouvoir si déjà on la possède serait contre-productif. Il n'y a pas d'autre justification au pouvoir que la situation de pouvoir elle-même (que ce soit par la force ou par les urnes). Le discours politique ne peut donc s'employer qu'à justifier la position qui permet d'exercer le pouvoir, c'est-à-dire s'employer à légitimer et, ajouterons-nous, à rendre crédibles ceux qui le possèdent et l'exercent. En outre, l'instance politique est une entité qui recouvre divers statuts, diverses situations, diverses

relations. Divers statuts car existent au sein de celle-ci des charges et des fonctions différentes : de chef d'État, de chef de gouvernement, de responsables de ministères, de représentants des diverses Assemblées nationales. Diverses situations de communication parce qu'une partie de l'instance politique peut se trouver tantôt en situation d'avoir à débattre avec une autre partie opposée (débat télévisé), tantôt en situation d'avoir à faire des déclarations au peuple (allocution télévisée), tantôt en situation d'avoir à décider (publication de décrets), tantôt en situation d'avoir à exalter ses partisans (meeting électoral). Enfin, l'instance politique, et de par la diversité de ces situations, établit avec son partenaire principal, l'instance citoyenne, des relations diverses selon la façon dont elle l'imagine : comme un public tout venant lorsqu'il s'agit de s'adresser à lui par le biais des médias ; comme des citoyens ayant une opinion lorsqu'il s'agit de faire des promesses électorales ; comme des militants acquis par avance à une orientation politique lorsqu'il s'agit de faire campagne.

L'instance citoyenne, elle, est peut-être motivée par des intérêts qui lui sont propres et la recherche de son bien-être personnel. Il n'empêche que les discours de revendication et de protestation qu'elle pourrait tenir se font au nom d'un idéal de bien-être social. Les sondages en tout cas montrent que les indices de contentement montent ou descendent à proportion de la satisfaction des intérêts collectifs (réactions face à la répartition de la croissance, du prix trop élevé des carburants, de l'adhésion au blocus des carburants malgré la gêne occasionnée, etc.). Le discours de l'instance citoyenne ne peut donc que s'employer à interpeller d'une façon ou d'une autre la puissance gouvernante. En outre, l'instance citoyenne est une entité qui recouvre des organisations, des situations et des relations différentes : des organisations plus ou moins institutionnelles (syndicats, corporations, coordinations, groupes ethniques, peuple tout venant) ; des situations de manifestation de rue, de vote, de pression auprès des personnalités politiques, des notables locaux, par le biais des sondages ou des médias.

L'instance médiatique —du moins la partie de la sphère médiatique qui s'intègre dans la sphère politique— est d'abord motivée par des intérêts économiques, vu la concurrence féroce qui existe entre les divers organes d'information [10]. Mais le discours qui la justifie met en avant son devoir d'informer et de promouvoir le débat démocratique, de sorte à être reconnue dans son droit à rapporter l'événement politique à le commenter, voire à le dénoncer. Le discours de l'instance médiatique est donc pris, comme nous avons été amené à le montrer [11], entre une visée de captation pour fidéliser son public et un discours de crédibilité pour justifier sa place dans la construction de l'opinion publique. Ce qui l'amènera tantôt à traquer le caché sous les déclarations politiques, tantôt à dramatiser le récit des événements, tantôt à tenter d'expliquer sans prendre parti.

Les caractéristiques propres à chacune de ces instances expliquent que celles-ci s'inscrivent dans des cadres temporels différents. Le temps de l'instance politique est double : de "réaction" et de "résistance". De réaction, non pas tant vis-à-vis des événements dont il faut toujours voir venir les conséquences, mais vis-à-vis des réactions des autres (adversaires, médias et opinion publique). Le temps de l'instance citoyenne est celui de l'immédiateté mesurée à l'impatience de voir réparée une situation dégradée dont elle est la victime directe ou indirecte (« Basta ya ! »). Le temps des médias est également celui de l'immédiateté, mais pour des raisons légèrement différentes. Immédiateté par rapport à l'événement puisque le principe de « saillance » qui guide l'information veut que soit traitée l'actualité au plus près de son surgissement, ce qui en même temps donne à ce temps un caractère éphémère, une nouvelle chassant l'autre. Mais immédiateté aussi par rapport à l'impatience citoyenne, ou du moins à ce qui est imaginé comme tel, ce qui rend ces deux instances partiellement complices au regard du temps dans lequel devraient s'accomplir les promesses énoncées par l'instance politique.

Le dispositif comme cadre de souveraineté

Ce qui tient ce dispositif, ce qui en constitue le ciment symbolique et rend solidaires ces différences instances, s'appelle « souveraineté ». La souveraineté est affaire de représentation, au double sens de cette notion, c'est-à-dire de « mis pour » (quand on représente quelqu'un ou un groupe, on est à sa place et on parle en son nom) et de « porteur de » (quand on représente quelqu'un, on partage ses valeurs au point de les porter en soi). Celui qui occupe une position de souveraineté est donc mis pour une autre puissance qui se trouverait au-dessus de lui, qui l'aurait investi en cette place, le délèguerait et en même temps le protégerait. Le souverain n'est jamais que le porte parole d'une voix dont l'omnipotence tient à ce qu'elle ne se trouve pas ici-bas mais dans un au-delà inaccessible, et il n'agirait que guidé par une sorte de « Main invisible » (A. Smith) qui à la fois oriente et protège celui qui agit en son nom. Le souverain est donc sous tutelle, mais il est en même temps la puissance tutélaire elle-même puisque c'est elle qui l'a investi, qu'elle en a fait son dépositaire le faisant coller à elle et même se fondre en elle. Cette puissance tutélaire peut être conçue dans un imaginaire religieux (Dieu) ; elle engendre alors des monarchies de droit divin. Elle peut être conçue dans un imaginaire laïc (Le Peuple) —mais peut-être faudrait-il dire "laïc-divin" pour faire écho au « social divin » de Durkheim— ; elle engendre alors des démocraties, du moins les régimes politiques qui se fondent, comme le rêvait Rousseau et l'a redit H. Arendt, sur une « volonté commune des hommes de vivre ensemble » [12]. Du même coup, le souverain est porteur de la volonté de cette puissance tutélaire qui est censée avoir un projet pour le bien commun. Avoir un projet pour le bien commun, cela veut dire avoir imaginé une société idéale dans laquelle le genre humain vivrait dans le bonheur absolu, et avoir défini les moyens d'y parvenir [13] La position de souveraineté se trouve donc investie d'une Toute-Puissance par un Tiers Tout-Puissant ce qui la rend en même temps dépositaire d'une idéalité sociale, un lieu de représentation d'une Vérité absolue. Mais elle doit aussi se porter garant de la possibilité de réaliser cette idéalité ici-bas, car une idéalité sociale dont on ne pourrait envisager la réalisation perdrait du même coup sa légitimité. Cela entraîne un certain nombre de conséquences quant à l'imaginaire social qui se construit autour de la position de souveraineté. On en suggérera trois : l'idéologie des élites, l'idéologie technocratique, l'idéologie des masses.

L'idéologie des élites repose sur l'idée de perfection contenue dans la position de souveraineté qui fait que celle-ci est considérée comme ne pouvant être occupée par n'importe qui. Cela ne serait pas donné à tout le monde de pouvoir assumer une telle délégation de toute-puissance. Il y faut au moins deux conditions : "être bien né", "être bien formé".

Être "bien né", cela veut dire s'inscrire dans une filiation qui fait que chaque individu qui s'y trouve reçoit par héritage les attributs, les qualités et, pour tout dire, le pouvoir de ses prédécesseurs. Évidemment, la nature de ces attributs et de ces qualités varie selon le type de filiation. Si la filiation est d'ordre sacré, les attributs et les qualités relèveront d'une sorte de « prédestination » : on est un être élu par une puissance de l'au-delà, même si cela passe par le relais des hommes (les héritiers pour les monarques, l'élection à la fonction suprême pour l'Église —le Pape—). On reçoit donc sans partage une force divine du seul fait d'être un « héritier », et tous les actes qui seront accomplis le seront sous l'inspiration de celle-ci. L'héritier est par définition un être inspiré. Si la filiation est d'ordre social, les attributs et les qualités sont ceux qui s'attachent à une mission humaine : par le fait d'appartenir à un certain groupe social (classe, milieu, caste) dont les membres ont eu des charges importantes (nationales ou locales), on peut choisir de prendre le témoin des anciens et l'on devient ainsi un être chargé par sa propre famille de porter le flambeau plus loin. Il s'agit ici d'une autre sorte d'héritier qui reçoit — cette fois en partage— une force humaine et qui de ce fait s'engage à vivre en être de devoir. Ainsi se perpétuent les aristocraties, les castes et les notabilités de tout genre. Si la filiation est d'ordre biologique, alors ces attributs et qualités ne sont plus hérités, du moins ni

religieusement ni socialement, car ils relèveraient d'un quelque chose de mystérieux qui se trouverait quelque part enfoui dans les gènes, d'une hérédité donc, mais qui serait de l'ordre de la pulsion, du désir, de la passion, du don, du talent, bref, d'un quelque chose que l'on ne saurait expliquer. Celui qui en est pourvu est alors un « hors du commun », parce qu'on ne peut l'expliquer ni par la croyance ni par la raison. Et pour cet être-là, la position de souveraineté, lorsqu'il l'occupe, ne peut être due qu'à un lui-même dont il ne connaît pas l'origine, ce qui le met dans une position ambivalente vis-à-vis de celle-ci : de responsabilité absolue car il ne doit sa puissance à personne, d'irresponsabilité dans la mesure où il ne sait pas ce qui l'a amené là où il est. Ainsi naissent ce que l'on appelle les « êtres remarquables » : les grands chefs, les grands leaders, les grandes personnalités. Évidemment, ces trois filiations peuvent se superposer : tel homme politique étant issu d'un certain milieu social, ayant en même temps une dimension personnelle hors du commun et finissant par être quasiment sacralisé, comme ce fut le cas en France du général De Gaulle.

Être "bien formé", cela veut dire être passé par des institutions de prestige (Grandes écoles, universités de renom) et en sortir si possible parmi les mieux primés, mais aussi être passé par des postes de responsabilité prestigieux et s'y être fait remarquer pour sa technicité et son savoir faire, toute chose qui montrerait que la personne en question allierait compétence et expérience. Car c'est précisément la compétence et l'expérience qui permet à la souveraineté de s'exercer par la raison et qu'elle est à même de pouvoir mettre en œuvre son projet de gestion du bien commun.

L'idéal pour qui cherche à occuper une position de souveraineté est d'être à la fois bien né et bien formé, les deux se renforçant réciproquement [14].

L'idéologie technocratique est produite par cette même idéologie des élites. La charge de l'État et la gestion de la chose publique exige, comme pour toute entreprise, une organisation des lieux de gouvernance telle que les principes déterminés en haut lieu puissent avoir une retombée sur les administrés. Mais, à la différence de l'entreprise, l'État est entre les mains d'élites en position de souveraineté dont la finalité est le service public et non le profit. Il s'adresse et doit rendre compte à l'ensemble d'un peuple (sujets, citoyens, administrés) et non à quelques employés (quand bien même ceux-ci seraient nombreux comme dans les multinationales). Cette idéalité de l'organisation de l'État est ce qui est à l'origine d'une organisation bureaucratique, plus ou moins développée et rigide selon les États, et du même coup d'une idéologie technocratique, puisque cette gestion du bien public ne peut être conçue que comme étant le fait de spécialistes, de technocrates.

L'idéologie des masses naît dans cette double idéologie des élites et de la technocratie. C'est l'idée que les masses, au service desquelles l'État est censé œuvrer, ne peuvent tout savoir, tout connaître, et que donc elles doivent être influencées pour leur propre bien. Leur état supposé de non compétence allié à l'indétermination, voire l'hétérogénéité des opinions, les rend manipulables, et la lutte pour acquérir une position de souveraineté ou pour exercer celle-ci, deviendrait cet art de manipuler les masses dont rêve tous les politiques sans jamais oser le dire. Aucun homme/femme politique ne pourrait se prévaloir d'une telle idéologie au risque de se voir discrédité.

Évidemment, le terme de manipulation paraît trop sévère et devrait vraisemblablement être réservé aux régimes totalitaires, d'autant que l'idéologie du progrès née aux 18^e et 19^e siècles a confié aux États la charge de développer, via l'éducation, la connaissance civique des citoyens et leur conscience politique. D'autre part, les masses ne sont pas si amorphes que semble le suggérer cette idéologie de la manipulation. Elles sont même parfois fort actives, et les révoltes et insurrections citoyennes qu'a connues notre 20^e siècle peuvent en témoigner. Il y a même eu des régimes bâtis sur l'idée contraire qui voulait que la souveraineté populaire soit elle-même le lieu de la gouvernance. Il n'empêche que cette représentation que le 19^e a construite des masses laisse circuler l'idée —et la fin de certains

États totalitaires à projet socialiste l'a conforté— que la souveraineté s'appuie sur des rapports non dits de dominant à dominé, de puissance des gouvernants à soumission des gouvernés, de savoir et compétence des uns à ignorance et impuissance des autres.

Le dispositif communicationnel du discours politique est donc fondé en souveraineté, ce qui explique que l'objectif de l'instance politique soit de s'y inscrire en obtenant la légitimité qui lui donnera l'autorité pour agir au nom de cette même souveraineté.

4. Les enjeux d'une analyse du discours

Si l'on veut saisir quel est l'enjeu d'une analyse du discours politique, il convient de le comparer à celui d'autres disciplines, et particulièrement à celui de la philosophie politique, de l'histoire et de la science politique.

La philosophie politique s'interroge sur les fondements de la pensée politique et les catégories qui la composent [15]. Il semble que ce qui justifie ce lieu de réflexion, ce soit une interrogation permanente sur le mode d'organisation de la société : quel est le meilleur régime de gouvernance ? et, corrélativement, qui fait quoi dans cette organisation sociétale ?. Cela conduit à penser quels types de rapport doit s'instaurer entre une puissance gouvernante —l'Etat— et le reste de la société —la citoyenneté—. C'est ici que se pose la double question de la souveraineté et de la légitimité. Du même coup, l'interrogation se porte aussi sur la justice et le droit : quelle justice suprême qui puisse traiter les hommes selon ce à quoi ils ont droit, et donc quels droits pour les hommes vivant en société au regard des forces divines ou magiques (construit par des savoirs de croyance), des forces biologiques (construit par de savoirs savants) et des forces irrationnelles de la nature (perçu par l'expérience) ? Dans l'Antiquité, c'est l'élaboration et le développement de la rhétorique qui a permis de décrire les processus complexes d'influence de l'opinion publique. Mais on a considéré plus tard que ces processus étaient valables pour une société ad hoc qui s'était donnée pour règles celles-là mêmes qu'elle appliquait. De plus la description de ces figures et autres tropes était le fait de philosophes qui tentaient de décrire une sorte d'art oratoire en relation avec une éthique politique plutôt que de se livrer à une approche scientifique.

L'histoire, comme discipline, a apporté sa méthode de traitement des archives en employant une analyse de contenu thématique. Il lui a été reproché de se centrer exclusivement sur les sources, les événements et la thématique véhiculés par les textes et de ne pas tenir compte des conditions de production de ces textes susceptibles de porter un regard critique sur ceux-ci. On se rappellera la polémique déclenchée dans le début des années quatre-vingt, en France, entre historiens et analystes du discours, les premiers reprochant aux seconds d'utiliser un marteau pour tuer une mouche, ce que M. Pêcheux relève, avec une certaine violence : « Selon la place que l'analyse du discours s'attribue par rapport à ce manque, c'est le fantasme de l'objectivité minutieuse (consistant littéralement à faire l'imbécile, en s'interdisant de penser du sens sous la textualité) » [16].

La science politique, elle, s'interroge moins sur le fondement d'un type de pensée que sur l'action politique elle-même, en relation avec ses finalités pragmatiques et ses effets. Cette discipline se trouve à un carrefour disciplinaire entre histoire, sociologie, anthropologie sociale et philosophie politique. Elle cherche à mettre en évidence les normes qui s'instaurent comme principe de gouvernance, à en déceler les raisons qui les instituent, et à en mesurer les effets sur l'état des sociétés. Ainsi sont étudiés : les comportements des acteurs politiques en fonction de leur identité et de leurs engagements ; les processus qui conduisent à des réactions et des choix face à la survenue des événements sociaux (immigration, chômage) ; le jeu de manipulation des masses qui s'accompagne de la montée des

doctrines. Ces études ont en perspective l'espoir d'en tirer non seulement des leçons mais des prévisions pour l'avenir.

L'analyse du discours, en revanche, ne s'interroge ni sur le bien fondé de la rationalité politique, ni sur les mécanismes qui produisent tel ou tel comportement politique, mais sur les discours qui rendent possibles aussi bien l'émergence d'une rationalité politique que la régulation des faits politiques. Ainsi voit-on s'articuler langage et action en ce que l'activité de langage vise à construire des jugements, des opinions, voire des appréciations, sur la vie et les comportements humains, et que l'action est tendue vers des buts qui transforment l'état des êtres, des phénomènes et des situations. Mais en même temps, ce sont ces jugements qui motivent et justifient les actions, et ces actions qui alimentent, voire interpellent, les jugements. Le discours, d'une manière générale, rend possible, justifie et transforme les rapports sociaux, et le discours politique en particulier rend possible, justifie et transforme l'action politique.

L'analyse du discours, en France, s'est développée, on le sait, sur un corpus spécifiquement politique. Des notions nouvelles comme celles d'"énonciation", de "corpus de textes" (et non plus seulement de phrases), de "contextes", de "conditions de production" ont permis aux études linguistiques de découvrir et de déterminer un nouveau champ d'analyse du langage qui ne renvoyait plus à la langue, à l'étude des systèmes de la langue, mais au discours, c'est-à-dire aux discours qui circulent dans le monde social et qui eux-mêmes témoignent de ce que sont les univers de pensée et de valeurs qui s'imposent dans un temps historique donné. Cette analyse du discours politique se réclamant du « matérialisme historique » et d'une « théorie des idéologies » telle qu'elle fut définie par Althusser [17], s'est ensuite appropriée, au terme d'un certain travail critique [18], le concept de « formation discursive » proposé par Foucault [19]. Ainsi elle a donné lieu à des travaux qui avaient pour but de révéler sous le langage des présupposés idéologiques, tout en ayant recours à des méthodes d'analyse diverses (analyse automatique, analyse distributionnelle, analyse lexicométrique) [20]. A l'heure actuelle, d'ailleurs, les études qui se développent sur le discours politique tentent de combiner plusieurs de ces méthodes : une analyse lexicométrique qui, en utilisant une méthode de traitement statistique des corpus, essaye de déterminer des univers sémantiques et des positionnements des locuteurs impliqués d'une façon ou d'une autre dans le champ politique ; une analyse énonciative qui met en évidence les comportements locutifs des acteurs de la vie politique et au-delà leur positionnement idéologique [21] ; une analyse argumentative qui tente de mettre en évidence les logiques de raisonnement qui caractérisent lesdits positionnements [22]. Parallèlement, est apparue dans les années 80 l'analyse critique du discours définie et développée par Teun A. van Dijk. Celle-ci, selon ses propres dires [23], s'inscrit dans diverses filiations : néo-marxiste d'Adorno à Habermas, de l'École de Chicago, de la sociolinguistique anglaise avec Berstein et Halliday, de l'analyse du discours française sous l'influence de Foucault et Pêcheux et de la pensée de Gramsci en Italie. Van Dijk a commencé par s'intéresser au discours raciste sous toutes ses formes, même les plus indirectes et cachées, pour ensuite tenter « d'élucider les stratégies de légitimation et de construction de la domination qui (...) s'inscrivent dans l'abus de pouvoir » à L'activité dans ce domaine a été, on le voit, très intense et a suscité de nombreuses questions qui continuent, à l'heure actuelle, à être le centre des discussions.

La question de fond pour l'analyse du discours politique est la question de savoir dans quelle mesure celle-ci est susceptible de révéler ce qu'est la réalité du pouvoir, d'un pouvoir qui est en grande partie action. La complexité des rapports entre langage et action d'une part, vérité et pouvoir d'autre part, devrait nous inciter à la prudence car il faut mettre sur pied une méthode qui permette de prendre en considération ces différents types de rapports. Certes, comme le rappelle C. Lefort, le politique est la résultante de plusieurs composantes : des faits politiques comme actes et décisions qui relèvent de

l'autorité ; des faits sociaux comme organisation et structuration des relations sociales ; des faits juridiques comme lois qui régissent les conduites et les rapports des individus vivant en société ; enfin des faits moraux et psychiques comme pratiques qui révèlent des systèmes de valeur. L'analyse du discours politique touche à toutes ces composantes dans la mesure où elles y déposent des traces. Il serait naïf de penser que son objet serait le seul contenu idéologique du discours, à moins de redéfinir l'idéologie. Autant dire que ce type d'analyse est à la fois ambitieux et limité à ces traces.

Patrick Charaudeau

Centre d'Analyse du Discours, Université de Paris 13

Notes

[1] Cet article est un extrait d'un ouvrage en préparation sur le discours politique. « Le dialogue dans un modèle de discours », Cahiers de linguistique française, 17, Genève, Université de Genève, 1995c, pp. 141-178.

[2] Cette logique n'est cependant pas complètement étrangère au langage, ne serait-ce que par le biais de l'évaluation des conséquences qui passe par des systèmes de valeurs, lesquels sont possibles grâce à l'activité du langage.

[3] "De la compétence sociale de communication aux compétences de discours", in COLLES L. et alii (éds), Didactique des langues romanes. Le développement de compétences chez l'apprenant, Louvain-la-Neuve, DeBoeck-Duculot, 2001, 34-43.

[4] On retrouve également dans cette problématique les composantes de la macrostructure des modèles de représentation que propose Van Dijk — bien que dans une perspective légèrement différente puisque la sienne est celle de la définition de modèles de textes — : les représentations praxéologiques et situationnelles (qui correspondent à notre cadre situationnel), les représentations événementielles (qui correspondent à notre organisation discursive de l'événement), les représentations axiologiques (qui correspondent à notre utilisation-manipulation des systèmes de valeurs). Voir le numéro spécial de la revue *Le Français dans le Monde*, Paris, Hachette, juillet 1996, consacré à *Le discours : enjeux et perspectives*.

[5] Il ne s'agit pas de celui de Lacan

[6] Durkheim E., *Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, 1968.

[7] Evidemment, bien des subterfuges et des manipulations sont possibles pour obtenir cette souveraineté populaire.

[8] En cela le commentaire se distingue évidemment du discours militant. Mais s'il partage avec les discours d'analyse et de témoignage le non engagement, il se distingue du premier par le non recours à une méthode, et du second par sa non implication sur le terrain.

[9] Il s'agit évidemment d'une idéalité du contrat médiatique qui ne vaut pas pour le cas où le média est explicitement engagé. Cela dit, cette idéalité, comme toute idéalité, n'est pas toujours tenue. Pour cette question voir notre *Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-Ina, 1997, p.82 et sq.

[10] *Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, op.cit.

[11] *Discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, op.cit.

[12] *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

[13] Voir la description que Platon fait d'une telle idéalité dans *La République*, Paris, Garnier-Frères, 1966.

- [14] C'est ainsi que jusqu'à la moitié du 20^e siècle, les grandes familles léguaient un de leur fils à l'Armée et un autre à l'Église.
- [15] A. Badiou va même jusqu'à dire que « Tout le problème est de penser la pensée comme pensée et non comme objet ; ou encore de penser ce qui est pensé dans la pensée, et non "ce que" (l'objet) la pensée pense », Abrégé de métapolitique, Paris, Seuil, 1998, p.36.
- [16] Voir Maldidier D., (éd.), L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux, choisis et présentés par D. Maldidier, Paris, Editions des Cendres, 1990.
- [17] "Idéologie et Appareils d'État", revue La Pensée n°151, Éditions sociales, Paris, 1970.
- [18] Voir Pêcheux M., "Remontons de Foucault à Spinoza (1977)", in Maldidier (éd.) L'inquiétude du discours, op.cit.
- [19] L'Archéologie du savoir, Gallimard, Paris, 1969.
- [20] Pour les travaux concernant cette période, voir surtout L'inquiétude du discours, op.cit., et L'Analyse du discours politique par J.J. Courtine, revue Langages n°62, Larousse Paris, 1981.
- [21] Voir, entre autres, Authier-Revuz J, "Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours", DRLAV n°26, 1982, pp.91-151
- [22] Voir S. Bonnafous in revue Langages n°117, Larousse, Paris 1995. Voir aussi une brève récapitulation faite par C. Le Bart dans Le discours politique, Que sais-je ? n°3397, PUF, Paris, 1998.
- [23] "Discurso, Poder y Cognición Social", Cuadernos n°2, Universidad del Valle, Colombia, 1994.